

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
27 novembre 2014
Procès-verbal

Membres titulaires présents :

Mesdames IDIER Chantal, SWISTEK Florence, DELPECH de MONTGOLFIER Anne, GARD Patricia, LELIEVRE Dominique, HUGUET Séverine, GRENOT Marie-Pierre, SOULARD Annick, GOUFFRANT Marie-Hélène, FOUASSIER Véronique, LAGARDE Isabelle, EDELY Françoise, BELLOT Marie-Claude, AUBRIT Marie-Claire, MONNEREAU Françoise et DUMONTET Jocelyne.

Messieurs MONNET Lionel, DELETOILE Gérard, MEURAILLON André, CHAUVIN Thierry, RENAUDIN Vincent, GUERN Joël, CHATELLIER Dominique, MAURICE Jacky, ELION Jean-Pierre, MAUDET Didier, TUTARD Christophe, SAUMON Gérard, MARRAUD Jean-Luc, BOUTIN Christian, MASSE Bernard, RAVAIL Pierre, DECELLE Guy, COUSSY Jean-Marie, CHABOT Jacques, DESMORTIER Joël, DESSE Bernard, BARBOT Jean-Pierre, BERGEON Frédéric, HERAULT Gabriel, de CASTELBAJAC Dominique, VERGNION Philippe, MONTENON Thierry, DEAU Loïc, HUNEAU Patrick, DUBROCA Allain, FAVREAU Patrick, GOHIN Christian et HUGUES Jacky.

Membres suppléants présents :

Mesdames IMBERT Pascale, GENDRINEAU Laurence, PARIS Nicole, MARTINEAU Françoise et BAUDINAUD Virginie.

Messieurs GIRARD Guy, PRISSET Christian, HERROUET Jean-Pierre, CHAPUZET Jean-Paul, MITROPE Robert, GALLAIS Denis, GAILLARD Eric, PETIT Bernard, NEBOUT Franck, BUFFARD Georges et FAURE Jean-Marie.

Étaient excusés :

Mesdames BOUCHER-PILARD Maryse, ROCHAIS Anne-Marie et POIRIER Sylvie.

Messieurs DELATTE Benoît, MAUGET Bernard, GUILLON Jean-Jacques, TESTAUD Alain et HILAIRET Joël.

Assistait à la séance : Mesdemoiselles PATIN Lisa et ROBERT Valérie, Madame IDIER Stéphanie, Monsieur Xavier BERLAND.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et laisse la parole à Monsieur le Maire de Bécheresse qui accueille les délégués et informe que la commune offrira un vin d'honneur à l'issue de la séance.

Il laisse ensuite la parole à Lisa PATIN, nouvelle chargée de mission tourisme-patrimoine et Xavier BERLAND, nouveau chargé de mission enfance-jeunesse, qui présentent leur parcours professionnel et les missions qui leur sont dédiées à la CdC4B.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Loïc DEAU se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 25 septembre 2014

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Monsieur le Président présente les décisions prises entre le 04 septembre et le 14 novembre 2014.

Il donne la parole à Madame la Vice-Présidente en charge de l'action culturelle, du patrimoine, du tourisme et de la communication, dans le cadre de la décision du Président relative au cycle de conférences des samedis patrimoine. Madame la Vice-Présidente fait part de la première conférence qui a eu lieu le 22 novembre 2014 sur le thème de Rigaud de Barbezieux, puis présente les trois prochaines manifestations.

Monsieur le Président reprend la parole et s'attarde sur les décisions relatives à la signature de conventions d'objectifs avec les associations dans le cadre des T.A.P. Il précise que, selon une étude de l'AMF, le coût de mise en œuvre de la réforme s'élève à 200 € par élève et par an. Sachant que la Communauté de Communes compte 1500 élèves et que le coût moyen de prise en charge par l'Etat est de 55 € par enfant, il laisse le soin aux délégués de mesurer l'impact financier engendré pour la collectivité.

Monsieur le Président présente les marchés publics passés en procédure adaptée du 10 février 2014 au 27 juin 2014.

Monsieur Boutin demande en quoi consiste le marché d'exploitation des installations de chauffage de la CdC. Monsieur le Président répond que cela englobe la vérification, l'entretien et la mise en route des équipements.

Monsieur Boutin demande si, par exemple, le remplacement des circulateurs est pris en charge.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Vice-Président en charge des travaux qui explique que ce type de remplacement est pris en charge dans le contrat d'entretien.

Monsieur Saumon demande si le marché nous assure de la réactivité de l'entreprise.

Monsieur le Vice-Président confirme que cela a effectivement été prévu dans le cahier des charges et que le délai d'intervention de l'entreprise était une des conditions importantes.

L'entreprise retenue a du personnel d'astreinte dédié à ce type d'intervention.

Décision modificative n°3 du BP 2014.

Monsieur le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Intégration des travaux en régie.

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur Desmortiers demande quelques explications sur le calcul du tarif horaire. Monsieur le Président explique que c'est un coût moyen du salaire des employés qui varie selon les différents indices de rémunération. Monsieur Châtellier explique que pour la commune de Barret, il s'agit d'une double intervention des services techniques de la CdC et du chantier d'insertion de Baignes, auquel cas le coût horaire est plus faible pour le chantier.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Modalité de reversement aux communes concernées, d'une partie de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises et Réseaux) provenant de l'implantation d'éoliennes et de parcs photovoltaïques.

Monsieur le Président rappelle l'origine de cette réflexion, trois ans auparavant lors des premières idées d'implantation d'éoliennes, et à l'occasion d'une réunion d'information de la société Eole-Res qui avait annoncé cette possibilité de reversement. A l'époque, la CdC était

en TPU et percevait toutes les taxes d'entreprises. Après la réforme de la TP, différentes taxes ont été mises en place, dont l'IFER qui est perçue à 70 % par les communes ou les communautés de communes, et 30 % par le Conseil Général. Par cette délibération, il est proposé de partager les 70 % d'IFER perçue par la Communauté de Communes, avec les communes qui portent les projets d'implantation le plus souvent sources de conflits et de divisions, impactant fortement les communes concernées.

Monsieur le Président présente la délibération, en précisant qu'il s'agit d'une délibération de principe car le montage financier restera à affiner pour ne pas impacter la DGF de la CdC. Il faudra choisir la meilleure méthodologie.

Monsieur Saumon estime que la démarche de la Communauté de Communes est bonne et demande comment les autres territoires ont convenu de la répartition de l'IFER.

Monsieur le Président indique que cela varie de 0 à 100 % de reversement, notant cependant que beaucoup de territoires ont choisi un reversement de 15 %. Il n'y a pas de règle figée.

Monsieur Faure demande confirmation que ce reversement ne concerne que l'IFER et n'englobe pas les autres taxes et s'étonne que pour la commune de Brossac, ce reversement ne s'élèverait qu'à un peu plus de 3 000 €.

Monsieur le Président confirme qu'il ne s'agit que de l'IFER et que le tableau auquel Monsieur Faure fait référence n'a été inséré dans la délibération qu'à titre d'exemple puisque le montant du kilowatt/heure peut varier.

Monsieur Maudet informe que son conseil municipal a délibéré en fonction de ce tableau. Monsieur le Président rappelle une nouvelle fois qu'il n'est qu'indicatif.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Delétoile qui fait part de l'expérience de la commune de Baignes qui a un projet d'implantation de huit ou neuf éoliennes. Il informe que la commune bénéficiera d'une taxe foncière de 1400 € par turbine, d'une indemnité de survol des pales, d'une indemnité sur le réseau câblé en sous-terrain pour alimenter les éoliennes (0.50 € du km) et d'une indemnité d'occupation de terrain.

L'IFER varie chaque année en fonction de la tarification fixée par l'Etat (en 2015, 7.21 € par méga).

Il fait part des difficultés supportées par les élus, les commerçants et artisans de la commune avec la présence de quatre associations anti éoliennes (tensions et menaces directes) et demande donc à la Communauté de Communes de soutenir la commune auprès du Préfet. Monsieur le Président confirme le soutien de la collectivité auprès de la Préfecture et du Ministère pour tous les dossiers du Sud-Charente face au positionnement négatif de la DREAL qui a également été rencontrée.

Il pense que l'une des difficultés du territoire est qu'il n'y ait jamais eu d'étude d'impact globale sur le Sud-Charente et il faut donc prouver aujourd'hui que les projets sont viables. Il faut malgré tout préserver le Sud-Charente et ne pas créer à tout va d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques. Il faut trouver un juste milieu pour développer les énergies renouvelables sur le territoire.

Madame Gouffrant présente l'expérience de la commune de Chillac dont le projet d'implantation d'éoliennes a été initié en 2010 et a reçu l'approbation à l'unanimité de la population et du conseil municipal. Le projet semblait bien parti mais a malgré tout subi un refus de la DREAL en raison de la présence d'un rapace protégé.

Elle insiste sur la nécessité de replacer notre territoire à l'échelle nationale, et ne pas avoir une vision au km². Il faut également déconnecter la répartition des taxes, des projets existants. Cependant, il faut reconnaître que la répartition de la taxe est un levier pour inciter les conseils municipaux à se lancer dans ce type de projet qui est sujet de divisions.

Monsieur Faure informe de la réception dans les communes du schéma de cohérence écologique. Il rappelle que ce sujet est soumis à l'avis des collectivités et que les communes doivent demander l'avis de la Communauté de Communes. Monsieur le Président propose que ce sujet soit abordé lors d'une prochaine conférence des élus.

Monsieur Faure précise que les collectivités ont 3 mois pour donner leur avis.

Monsieur le Président invite les membres à se prononcer sur la délibération concernant la répartition de l'IFER en précisant une nouvelle fois qu'il s'agit bien d'une délibération de principe.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Modification des délégations du conseil communautaire au Président.

Monsieur le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Adhésion à la convention pour le risque prévoyance dans le cadre du contrat groupe conclu avec la SMACL santé et définition du montant de participation de la CdC4B.

Monsieur le Président présente la délibération.

Il précise que la participation de la collectivité est faible mais qu'il s'agit d'un premier geste. Elle pourra éventuellement évoluer.

Monsieur Favreau demande s'il est également question de mutuelle santé. Monsieur le Président répond négativement en indiquant que la commission a choisi de prioriser la garantie de salaire qui peut palier des pertes financières conséquentes lors d'arrêt maladie et engendrer des situations dramatiques

Monsieur Desmortiers demande si l'adhésion est obligatoire. Monsieur le Président répond négativement.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Création d'un poste mutualisé dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs pour le service culturel.

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président précise que la délibération prévoit l'ouverture de quatre postes puisque le recrutement n'a pas encore été effectué et qu'il faut être certain d'avoir une ouverture de poste pour le grade de la personne qui sera retenue. Il ne s'agit en aucun cas du recrutement de quatre personnes.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Modification des effectifs.

Monsieur le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Désignation de deux représentants au sein du conseil d'administration du lycée Elie Vinet de Barbezieux.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Il demande si d'autres élus sont candidats à cette représentation. Aucun autre acte de candidature n'est formulé.

Il précise qu'au prochain conseil communautaire il sera question de la désignation des représentants au sein des collèges (un titulaire et un suppléant par établissement).

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Avenants aux marchés de transport scolaire.

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires présente la délibération. Madame Delpech de Montgolfier demande combien d'enfants sont concernés par le ramassage Jurignac/Péreuil. Monsieur Decelle indique qu'il s'agit de 25 enfants.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Régie de transport : achat du véhicule et demande de subvention.

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires présente la délibération. Il explique que le bus à remplacer était autrefois propriété du SIVOS et est désormais celle de la Communauté de Communes. Il concerne les écoles de Touvérac et Le Tâtre. Monsieur Guern demande combien d'enfants sont transportés. Monsieur Hugues informe que cela concerne 66 enfants, tant en déplacements d'école à école, que de transport vers l'accueil de loisirs et les sorties telles que les piscines.

Monsieur Saumon demande si une telle acquisition peut être financée par d'autres partenaires.

Monsieur le Vice-Président confirme que le Conseil Général est le seul financeur potentiel. Monsieur le Président précise que les bus de Véolia ou Citram ne passent pas partout et qu'il est donc nécessaire de maintenir un ramassage avec des petits bus.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Approbation de l'APD pour l'aménagement d'un giratoire sur l'avenue de l'Europe (RD 731) à Barbezieux Saint-Hilaire et validation du montant définitif des honoraires du maître d'œuvre.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Il explique que le montant prévisionnel des travaux a été majoré en raison de l'obligation d'un enfouissement de réseaux qui n'était pas initialement prévu.

Monsieur Delétoille demande quels sont ces réseaux. Monsieur le Président précise qu'il s'agit de réseaux d'eau qui étaient auparavant sous la route et qui passeraient ensuite sous le rond-point. Le Conseil Général souhaite les déplacer pour le cas où il y aurait nécessité d'intervenir pour des réparations.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Engagement de la CdC4B dans le dispositif ADEL TPE 16.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Pétition à l'initiative de Calitom sur la baisse de la TVA sur les déchets.

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets et du SPANC présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Redevances du SPANC : évolution des tarifications.

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets et du SPANC présente la délibération à l'appui de laquelle est projeté un diaporama qui fait état des bilans financiers et projections budgétaires qui démontrent bien que sans évolution de la tarification, le service sera déficitaire et que cet équilibre demeurera malgré tout fragile.

Monsieur le Président précise que le budget du SPANC est totalement indépendant et que le budget général ne peut pas apporter de subvention d'équilibre. Dans le cadre de sa réflexion

sur le changement de tarification, la commission a essayé de limiter le coût d'augmentation par foyer.

Monsieur Desmortiers demande pourquoi les excédents des exercices antérieurs n'apparaissent plus au bout d'un certain nombre d'années.

Monsieur le Vice-Président explique qu'ils ont couvert les déficits des dernières années.

Monsieur Boutin fait remarquer que les reports ne sont pas indiqués dans certains tableaux et qu'il s'agit certainement d'un problème de présentation. Ce que confirme Monsieur le Président.

Les membres du conseil approuvent la délibération à la majorité, cinq élus se sont abstenus.

Subvention pour excellence sportive à l'association Sud-Charente Alliance Judo.

Monsieur le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Subvention à l'association Poitou-Charentes Animation pour l'organisation du Tour Poitou-Charentes 2015.

Monsieur le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Vice-Président en charge du service aux communes informe l'assemblée du changement prochain de logiciel de gestion du cadastre, suite à des dysfonctionnements du logiciel actuel. La démonstration du logiciel SIMAP a été effectuée par le SDITEC en commission, il semble convivial et facile d'utilisation. Monsieur le Vice-Président rappelle qu'il est nécessaire que toutes les communes transmettent le nom des futurs utilisateurs.

Il fait également part de la dernière réunion de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées et informe de la nouvelle réglementation rendant obligatoire le dépôt d'agendas d'accessibilité programmés. La DDT interviendra devant les élus dès la parution des décrets d'application.

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires rappelle brièvement le principe du projet « orchestre à l'école ».

Monsieur le Vice-Président fait part également des prochaines élections des représentants du personnel le 04 décembre.

Madame la Vice-Présidente en charge de l'action culturelle, du patrimoine, du tourisme et de la communication, fait part des avenants au règlement intérieur du conservatoire de musique et à son projet d'établissement, essentiellement pour intégrer le projet d'orchestre à l'école, une nouvelle discipline (le violoncelle) et intégrer une modification au niveau de la direction, puisqu'il n'y a plus désormais qu'un seul directeur (pédagogique, artistique et administratif) au lieu de deux auparavant.

Madame la Vice-Présidente informe les délégués que l'espace élus du site internet est opérationnel et qu'ils vont prochainement recevoir leurs identifiants pour se connecter. Elle présente également le nouveau bulletin communautaire qui sera distribué en fin de séance.

Monsieur le Président rappelle la conférence des élus du 08 décembre prochain.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Meuraillon qui informe que la commune de Barbezieux est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la revalorisation de centres-

bourgs pour lequel le conseil communautaire avait délibéré favorablement lors d'une précédente séance. Ce succès est issu d'un véritable travail partenarial entre la Ville de Barbezieux et la Communauté de Communes. Cela va permettre de mettre en place une ingénierie pendant 6 ans (un chargé d'opérations et un chef de projet mutualisés entre la Communauté de Communes et la Ville de Barbezieux). Des financements complémentaires viendront également abonder les plans de financement des projets des deux collectivités. Monsieur Meurillon remercie l'implication de chaque partie prenante (agents et élus).

Fin de la séance à 21h00.

Loïc DEAU
Secrétaire de séance